44e ANNÉE. — N° 94

VENDREDI 19 AOUT 1904.

5c. **Journal du Lot** 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LE DIVORCE

Entre le pape et l'Etat toute réconciliation semble impossible. Les espérances de M. Fuzet, archevêque de Rouen, pas plus que les larmes de M. de Courcel, ne pourraient faire revenir le gouvernement sur une décision solennelle, commandée par les violences du Vatican.

Ne nous leurrons pas sur l'avènement hypothétique d'un Concordat nouveau, si l'ancien doit, à de très hautes raisons politiques et sociales de se survivre encore, considérons-le toutefois comme atteint d'une inguérissable blessure : c'est un vieillard chancelant que l'Eglise affolée précipite délibérément à la mort.

Car le système en expectative dont nous parlions naguère est essentiellement transitoire ; un de ses plus grands mérites sera de nous conduire tout doucement soit au schisme, soit à la séparation des Eglises et de l'Etat, soit à l'un et à l'autre successivement.

Pour nous mener au schisme M. Combes n'aurait pas besoin de violer à son tour le contrat séculaire ; il n'aurait qu'à vouloir l'appliquer jusqu'au bout.

Le pouvoir civil ayant seul la nomination des évêques, l'institution canonique, considérable en ses effets spirituels aux yeux de fervents catholiques, reste un luxe dont les indifférents et les tièdes se priveront sans maugréer.

Nous pourrions entrer dans le schisme par le droit chemin de la légalité, sans nous attirer pour cela les récriminations de la démocratie.

Mais l'heure viendra peut-être où les évènements s'uniront à la logique pour nous faire tenter l'expérience d'un clergé gallican : ce sera le jour où justement effrayée du nombre croissant des vacances épiscopales, Rome se résignera, sans plus se soucier d'un accord chimérique, à instituer des évêques non reconnus par le gouvernement.

Celui-ci n'aura point tort sans doute d'opposer à ce flot ultramontain, libéré de sa vieille digue, une force de même nature, seule capable d'en enrayer l'action.

Je sais bien que M. Briand nous reviendra alors avec sa proposition de divorce amiable et de régime libre ; mais ses ivresses libérales s'exerceraient dangereusement en faveur de cette congrégation formidable qui, libre dans ses biens, libre dans ses menées, libre dans ses révoltes, ressusciterait en les accentuant les divisions créées entre les partis et les classes par la vieille et mourante congrégation régulière.

Et si, comme d'aucuns l'espèrent, l'Eglise, privée de la rosée budgétaire ne doit plus étendre en France que des rameaux desséchés, nous avons également l'obligation de redouter ces conjonctures : à qui reviendra la prédication hebdomadaire de la morale ? par quels ressorts nouvellement inventés soutiendra-t-on les énergies des foules sur les routes du devoir et de la vie ?

Un clergé schismatique, pourtant issu du Concordat, contenterait les républicains soucieux, au point de vue moral de l'existence de l'Eglise ; il tranquilliserait les hommes d'ordre qui redoutent par-dessus tout la suprématie omnipotente et révolutionnaire de cette Eglise une et universelle, et qui redeviendrait, par l'octroi de libertés sans restrictions, la maîtresse des destinées du Pays !

Plus tard, vers une époque qu'il serait téméraire de fixer, lorsque les idées de libre examen auront pénétré les masses et que le joug de la superstition pèsera moins lourd sur elle, le législateur s'apercevra de l'urgence d'une réformation définitive.

L'instituteur aura conquis la jeunesse : il lui appartiendra de l'accompagner dans la vie. Après avoir rétribué le schisme, on le laissera vivre par sa propre initiative ; le budget des cultes s'adjoindra au budget de l'Instruction Publique.

La République remerciera l'Eglise nationale pour l'éminence de ses services.

M. Briand verra sa proposition passer loi. Quel beau jour pour M. Briand, pour la liberté, et pour la morale laïque !

Il pourrait donc advenir que la rupture avec Rome se prolonge par un régime de *statu quo* suivi d'un schisme, qui engendrerait à son tour l'éternel et, cette fois, irrémédiable divorce de cet affreux ménage : l'Eglise et l'Etat.

S. BACH.

NOTRE BUDGET

La commission du budget a terminé l'examen du budget de 1905, réservant pour le mois d'octobre l'examen des crédits de la guerre, pour lesquels il existe un déficit d'environ quinze millions, notamment sur les effectifs, sur les traitements des officiers et des sous-officiers, etc...

M. Doumer a fait part à ses collègues d'un entretien qu'il avait eu avec le Ministre des Finances. Il a signalé à M. Rouvier l'émotion provoquée dans la commission par la constatation du rapporteur du budget de la guerre en ce qui concerne les insuffisances sur un certain nombre de chapitres, s'élevant à un chiffre considérable.

M. Rouvier a déclaré que le budget présenté à l'examen de la commission avait été arrêté par le gouvernement sur les propositions conformes du ministre de la guerre. Il ne peut, pour le moment, que s'y tenir, mais il sera à la disposition de la commission pour étudier ultérieurement les moyens de parer à la situation qui est aujourd'hui signalée.

Dans ces conditions, M. Doumer a demandé à ses collègues de n'arrêter qu'à titre provisoire les chiffres du budget de la guerre d'après le budget du gouvernement, sans les augmentations reconnues indispensables par le rapporteur, jusqu'à ce que le gouvernement ait apporté des propositions nouvelles relatives à ces augmentations.

En conséquence, la Commission a pris la résolution d'examiner de nouveau le budget de la Guerre en présence des Ministres des Finances et de la Guerre, dès le commencement d'octobre.

On a terminé ensuite l'étude des autres chapitres du budget de la Guerre et arrêté les articles de la loi de finances. Il a été décidé que l'on inscrirait dans cette loi les dispositions des projets qu'elle a précédemment préparés et portant augmentation des traitements des instituteurs et des professeurs de collèges.

L'examen général de la situation budgétaire donne l'équilibre suivant : Le projet du gouvernement subit une augmentation de dépenses de 16.400.000 fr. Les pensions militaires et civiles entrent en chiffre pour 4.600.000 fr. ; la loi sur le service des enfants assistés réclame 5.300.000 fr. ; l'augmentation du traitement des instituteurs et institutrices pour 1905, 6 millions 300.000 fr. ; enfin, le traitement des professeurs de collèges 200.000 fr.

Afin de pourvoir à ces augmentations de dépenses, la Commission a fait d'abord état, jusqu'à concurrence de 7 millions 1/2, des économies réalisées sur les crédits ouverts aux différents ministères et, pour le surplus soit neuf millions, par une révision des calculs des prévisions de recettes à inscrire au budget : Les contributions indirectes donnent une prévision supplémentaire de 1 million ; les Douanes. 2 millions ; le Timbre, 1 million ; les Postes et Télégraphes, 2 millions 1/2 ; les Sucres, 500,000 fr. ; la Contribution de l'Indo-Chine, 500,000 fr. ; enfin diverses taxes, droits de quai, blés tunisiens, etc..., 1 million 1/2.

Comme l'an dernier, nous pouvons espérer voir le budget voté avant le 31 décembre, et le régime des douzièmes provisoires, si dispendieux pour nos finances, définitivement aboli. Nous devons en féliciter l'habile ministre des finances qu'est M. Rouvier et la commission entière du budget qui, par son travail incessant, est arrivée à un si heureux résultat.

R. P.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Communiqué de l'état-major général :

L'ambassadeur d'Angleterre a communiqué le télégramme suivant du commandant de l'escadre anglaise dans les eaux chinoises, en date de Feï-Haï-Veï, 12 août :

« Le commandant du torpilleur *Bourny*, lieutenant Tirtow, est arrivé ici aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi, avec son équipage venu à pied de Chantoung. Il a communiqué ce qui suit : « A deux heures huit minutes du matin, pendant le brouillard, le torpilleur *Bourny* s'est « échoué sur un rocher, près de Chantoung. Tout le monde a été sauvé. « J'ai fait sauter le torpilleur. Je suis « à Veï-Haï-Veï, sous la protection de « l'Angleterre. » Le commandant prie que sa dépêche soit communiquée au gouvernement russe. Les officiers et l'équipage du torpilleur ont été recueillis à bord du *Humber*. Ils seront expédiés à Hong-Kong. »

La Flotte de Port-Arthur

Le *Pallada* n'est pas rentré à Port-Arthur. On ne l'a pas vu depuis la bataille. L'amiral Togo avait envoyé des vaisseaux accomplir des missions dans diverses directions après la bataille. Les rapports de ces vaisseaux arrivent les uns après les autres. On sait que les torpilleurs et contre-torpilleurs japonais se sont livrés à des attaques de torpilles pendant la poursuite. L'un d'eux prétend avoir coulé un vaisseau. L'amiral Togo croit que le *Pallada* a été en effet coulé. On pensait au ministère de la marine, que le *Pallada* était caché dans le voisinage de l'embouchure du Yan-Tse-Kiang. Au fond, on ne sait rien de certain.

Mémoires d'un bourreau

M. Deibler père, qui s'est retiré des affaires, ne peut rester inactif. Cet ancien fonctionnaire se refuse à goûter les charmes de l'oisiveté. Comme il ne coupe plus, il écrit. On annonce qu'il a commencé la rédaction de ses *Mémoires*. Ce ne sera pas très drôle, mais M. Deibler n'a-t-il pas l'habitude de raser ses contemporains ?

La littérature, chère aux condamnés à mort et aux forçats, devait attirer le bourreau. M. Deibler écrira d'ailleurs des choses vécues : pour la première fois, il fera vivant. Mais, ainsi que dans les romans de Ponson du Terrail, il tuera, de chapitre en chapitre, tous ses personnages. Aucun d'eux ne pourra ressusciter comme Rocambole. Pranzini lui-même, qui plut aux dames et qui recevait des lettres d'amour dans sa prison, ne réapparaîtra pas « à la demande générale du public ». Quand M. Deibler supprime un personnage, c'est sans appel.

Notre nouveau confrère est d'ailleurs un esprit très distingué : on dit même qu'il peut lire Horace dans le texte et qu'en conduisant ses clients au petit cimetière d'Ivry, il ne manquait jamais de savourer une page de Montaigne. M. Deibler pourra donc écrire tout seul ses Mémoires : pour mettre ses hautes œuvres au point, l'ancien exécuteur n'aura pas, cette fois, besoin d'aides.

Maintenant, les *Mémoires* de Deibler auront-ils du succès ? Nous commençons à être las des histoires horrifiques : nous redevenons sentimentaux et bucoliques, et si *Paul et Virginie* nous étaient contés, nous y prendrions un plaisir extrême. Il est vrai qu'il n'est pas dit que M. Deibler ne mettra pas de la poésie dans ses *Mémoires* et peut-être a-t-il cueilli la petite fleur bleue entre les cinq pierres de l'Echafaud.

INFORMATIONS

Une interpellation

On prête à M. Denys Cohin l'intention d'interpeller le président du conseil sur les déclarations faites à la *Nouvelle Presse libre*, au sujet du protectorat des chrétiens d'Orient.

Les congrégations

Suivant *l'Echo de Paris*, M. Combes aurait résolu de supprimer toute la congrégation des Sulpiciens.

La rupture franco-romaine

Suivant le *Figaro*, M. Le Nordez ne rentrera probablement pas à Dijon. On lui réserverait à Rome un canonicat dont il prendrait possession après qu'il aurait donné la démission de son siège épiscopal ; l'évêque pourrait ensuite rentrer en France lorsque des vacances d'évêchés étant devenues plus nombreuses, les diocèses sans titulaires réclameraient pour les confirmations et les ordinations l'intervention de prélats voyageurs.

Le *Temps* reçoit de son correspondant à Rome les renseignements suivants :

« D'après certaines informations qui me viennent de source autorisée, il paraîtrait que M. Le Nordez met dans l'embarras ses juges du Saint-Office. A l'encontre de ce qu'ils attendaient, dès le début l'évêque de Dijon a pris l'offensive et s'est plaint très vivement de ce que les règles de la procédure canonique n'aient pas été observées à son égard. Déjà, lors de son audience chez le pape, M. Le Nordez aurait fait remarquer que jusqu'ici il était simplement un accusé et non un coupable, que tant que la preuve des accusations n'était point faite, il devait être traité comme un haut dignitaire de l'Eglise, avec tous les honneurs et égards que ce titre comporte.

» Devant le Saint-Office il a démontré qu'il n'avait pas été régulièrement cité.

» Un autre embarras pour les juges inquisiteurs est que l'évêque de Dijon veut un procès régulier, avec citation de témoins à charge et à décharge. Or, on ne sait trop comment effectuer cette citation ; les dépositions par commission rogatoire ne sont point plus faciles ; il faudrait investir de la juridiction papale un ecclésiastique en France et les lois s'y opposent. Trouvera-t-on la *combinazione* pour sortir de cette affaire ? En tout cas, on dit M. Le Nordez bien décidé à ne pas donner sa démission à Rome, même au cas où l'on voudrait la lui imposer ; il demanderait dans tous les cas un délai et exigerait de retourner d'abord dans son diocèse. »

Les Libres Penseurs

Le Congrès des « Libres Penseurs », qui se tient actuellement à Lyon, après avoir adopté les conclusions d'un rapport sur la séparation des Eglises et de l'Etat et la suppression du budget des cultes, a voté les propositions ci-dessous :

Monopolisation par l'Etat de l'éducation et de l'instruction obligatoire et égale pour tous les enfants sans distinction de sexe ou de fortune.

Interdiction de l'accès des écoles laïques aux anciens congréganistes.

Modification et contrôle des livres classiques et ouvrages de bibliothèques scolaires.

Suppression des aumôniers dans les lycées et colléges.

Puis le Congrès a adopté les vœux suivants :

Que soient créés dans tous les lycées des prix d'instruction morale et civique, en remplacement des prix d'instruction religieuse.

Que tous les salariés du gouvernement soient tenus de faire élever leurs enfants dans les écoles de l'Etat.

Le prochain Congrès aura lieu à Tournon, le 15 août 1905.

La convention franco-anglaise

Dans le discours royal clôturant le Parlement anglais, le roi Edouard, parlant de la convention franco-anglaise, s'est exprimé ainsi :

« Des conventions ont été faites entre mon gouvernement et celui de la République française pour le règlement d'une série de questions touchant les intérêts des deux pays en différentes parties du monde. Ces conventions ne seront pas seulement avantageuses en elles-mêmes à tous ceux qu'elles concernent, mais elles promettent encore de resserrer les liens d'amitié qui unissent aujourd'hui et si heureusement mes sujets et les citoyens de la République française.

» Des accords ont été conclus entre mon gouvernement et les gouvernements d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne touchant le renvoi de certains litiges devant un arbitre ».

Affaire d'Espionnage

Le service de la Sûreté de Marseille vient de procéder à une importante arrestation.

S'il faut en croire certains bruits, cette arrestation se rattacherait à une affaire d'espionnage et l'on dit que l'individu en question aurait cherché à vendre, il y a quelques jours, des plans de mobilisation d'une nation étrangère, et que depuis, ses allures ont paru des plus suspectes.

Dans les bureaux de la Place aussi bien que dans ceux de la Sûreté, on garde le plus grand secret sur les véritables motifs de cette arrestation.

L'Alcool en 1903

Le ministre des finances vient de faire connaître le chiffre de la production de l'alcool en 1903.

La quantité d'alcool obtenue par les bouilleurs et les distillateurs de profession, et par les bouilleurs de cru dont la production est contrôlée, s'est élevée, d'après les relevés des écritures, à 2.001.143 hectolitres, en 1903, alors qu'elle n'avait été, en 1902, que de 1.751.149 hectolitres, soit une augmentation de 249.994 hectolitres. Comparativement à la moyenne décennale de la production, qui est de 2.165.800 hectolitres, il ressort pour 1903, une diminution de 164.657 hectolitres.

Cette quantité d'alcool a été produite par 5,364 bouilleurs et distillateurs de profession et 108.515 bouilleurs de cru dont la production a été contrôlée.

En 1902, il y avait 6.993 bouilleurs et distillateurs.

D'après les tableaux publiés par le ministère, les quantités produites par les substances mises en œuvre ont été de : 352.928 hectolitres par les substances farineuses, 670.969 hect. par les mélasses, 926.159 hectolitres par les betteraves, 30.208 par les vins, 8 507 par les cidres, 54.903 par les marcs et lies, 3.159 par les fruits et 207 par des substances diverses.

Si l'on se reporte à la production de l'alcool en 1850 — celle-ci était de 940.000 hectolitres — on remarque que la quotité moyenne en litres par habitant était de 1,46, alors que pour 1903 la quotité est de 3,54.

Le département de la Seine-inférieure a la quotité moyenne en litres par habitants la plus élevée, 12,15 ; le département des Landes la quotité la plus faible, 0,80.

Les exportations d'alcool pur se sont élevées à 268.090 hectolitres dont 81.890 hectolitres pour l'Angleterre, 7.329 pour l'Allemagne, 178.871 hectolitres pour les autres pays.

32.234 hectolitres de liqueurs ont été exportés.

La répartition par nature de liquide des quantités d'alcool soumises au droit général de consommation ont été de 1.368.903 hectolitres se répartissant ainsi en hectolitres :

Esprits (cercles et bouteilles), 49.016 ; eaux-de-vie, 842.689 ; kirsch, rhum, etc., 125.170 ; bitter sucré, 9.693 ; bitter non sucré, 14.747 ; absinthes, 162.562 ; similaires d'absinthes, 23.764 genièvre, 61 464 ; vins artificiels, 40 ; liqueurs, 67.763 ; fruits à l'eau-de-vie 8.275 ; eaux de senteurs et parfumeries diverses, 3.720.

374 598 hectolitres d'alcool ont été soumis au droit de dénaturation.

En 1850, la production des vins était de 45.266 000 hectolitres ; elle est tombée, en 1903, à 35 402.000 hectolitres.

La production des cidres, en 1850, était de 16.181.000 hectolitres ; elle est également tombée, en 1903, à 5.671.000 hectolitres.

A propos de la naissance du tsarévitch

Un manifeste du tsar règle l'ordre de succession au trône que modifie la naissance du tsarévitch.

1° En cas de décès de l'empereur avant la majorité de l'héritier du trône le chef de l'Etat serait le grand-duc Michel-Alexandrovitch.

2° Dans ce cas, la tutelle sera confiée à l'impératrice Alexandra-Feodorovna.

Le manifeste impérial annonce également que l'usage du knout dans les maisons de déportation est désormais aboli ; il promulgue en même temps la suppression de toutes les peines corporelles.

Le roi de Danemark, Christian IX, sera le parain du tsarévitch ; il se fera représenter par son fils, le prince héritier, à la cérémonie du baptême.

Enfants assistés

Le garde des sceaux vient d'adresser aux procureurs de la République la circulaire suivante pour leur recommander d'appliquer avec une grande prudence les dispositions de la nouvelle loi relative à la correction des enfants assistés :

Monsieur le procureur général,

La loi du 21 juin 1904 a déterminé les conditions dans lesquelles serait faite l'éducation des pupilles de l'assistance publique difficiles ou vicieux. Elle a attribué aux inspecteurs de cette administration un droit de correction plus étendu que celui qui appartient au père de famille. Par une dérogation aux principes du code civil sur la puissance paternelle, elle aggrave dans son article 2, les moyens de correction pour les enfants assistés qui ont commis des actes d'immoralité, de violence ou de cruauté, lorsque ces actes ne sont pas toutefois susceptibles d'une répression pénale. Dans ces cas, ce n'est plus le président du tribunal qui fixe le temps de la détention, c'est le tribunal tout entier qui peut ordonner l'internement du pupille jusqu'à sa vingt et unième année, quel que soit son âge dans un établissement pénitentiaire.

Il est bien entendu que le pupille qui donne des sujets de mécontentement graves hors les cas d'immoralité, de violence et de cruauté, ne pourrait être détenu par mesure de correction que conformément aux règles du code civil sur l'exercice de la puissance paternelle.

En raison même de la grande sévérité de ses dispositions, la nouvelle loi devra être appliquée avec une grande prudence. Le magistrat du ministère public aura soin de se renseigner exactement sur le pupille qui aura fait l'objet d'un rapport de l'autorité administrative, sur son caractère, ses antécédents, et sur ses actes qui ont motivé le rapport.

Il devra également provoquer au besoin l'examen mental de l'enfant, assurer à celui-ci dans tous les cas, le concours d'un avocat, intervenir lui-même devant les magistrats par des conclusions développées ; et vous adresser des renseignements complets sur chaque affaire dans laquelle le tribunal aura ordonné l'internement.

Vous voudrez bien enfin rappeler à vos substituts qu'ils ont le devoir de visiter les établissements où seront internés les pupilles, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1850.

VALLÉ.

Dans le Sud oranais

Le 8 août le commandant Henrys partit en reconnaissance avec une compagnie montée et trois pelotons de spahis. A Guefaiti, sur les bords de l'Oued, la colonne fut attaquée en cours de route par cinq cents Marocains de Mahalla et Ponasirif. Dans le combat, les Marocains eurent quarante cinq tués ou blessés. A la suite de cet incident, une colonne de deux cents hommes, sous les ordres du commandant Beaumelle, est partie dans la direction de Guefaitie.

La Capitale de l'Australie

Voici quelques renseignements sur le village de Dalgety, qui vient d'être sacré capitale de l'Australie :

Dalgety se trouve à la fois entre Tunnt et Bombala, et entre Sydney et Melbourne, ce qui contente à la fois l'assemblée législative qui avait choisi Tunnt, le Conseil fédéral qui préférait Bombala, la Nouvelle-Galles du Sud de Victoria.

Dalgety n'est même pas une ville. Quelques centaines d'âmes seulement y vivent. Quelques maisons de bois, aux toits de zinc, sont toute sa richesse monumentale. Il y a bien un bureau de poste; mais chacun y va soi-même chercher ses lettres. Le gouvernement ne pouvait lui assurer, vu son importance, un service postal régulier.

Le village est situé à l'angle sud-est de la Nouvelle Galles du Sud, près de la frontière de Victoria, sur les hauteurs de la rivière Neigeuse, tributaire du Murray.

La plus proche station de chemin de fer, Cooma, est à trente milles de là (50 kilomètres environ). De Cooma, les marchandises viennent par convois de bœufs.

Tirage d'obligations

Canal de Panama

Le numéro 1.749.066 gagne 500.000 francs.

Le numéro 832.707 gagne 100.000 fr.

Les numéros 1.432.635, 1.007.497 gagnent chacun 5.000 francs.

Les numéros 38.405, 1.362.994 gagnent chacun 10.000 fr.

Les numéros 180.649, 928.989, 379.982 742.702, 299.350 gagnent chacun 2.000 francs.

Cinquante numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Petites Nouvelles

Le roi des Belges a désigné le général Pioch pour suivre les prochaines grandes manœuvres de l'armée française.

— M. de Courcel, ambassadeur près le Vatican est rentré mardi matin à Paris. Il ne reste à l'ambassade de Rome qu'un attaché pour terminer le classement des archives.

— Le maître sculpteur Antonin Mercié, vient de commencer le grand tableau qui lui a été commandé pour la salle des Illustres du Capitole de Toulouse.

— A Berne, où se tient le 6e congrès international de zoologie, la ville de Boston a été choisie comme prochain lieu de réunion en 1907.

— La Porte ayant donné satisfaction aux réclamations américaines, le ministre des Etats-Unis a déclaré, pour le moment, l'incident clos. Cependant, contrairement à ce qu'avaient annoncé de précédentes dépêches, l'escadre américaine restera dans les eaux de Smyrne jusqu'à nouvel ordre.

— Outre l'abolition du knout pour les condamnés à la déportation, le Manifeste impérial promulgue aussi la suppression des peines corporelles en général.

— Un train express a tamponné, en gare d'Alora (province de Malaga), du matériel de réserve. Il y a eu six blessés et de nombreux contusionnés.

REVUE DE LA PRESSE

De la *Dépêche* :

La papauté s'est aperçue qu'elle se trouve en présence d'un gouvernement décidé à s'opposer énergiquement aux empiètements de l'Eglise, à faire respecter les droits de l'Etat et à ramener l'épiscopat à l'obéissance au pouvoir civil. Si elle persistait dans sa folie, adieu le budget des cultes ! et, dès lors, le pape fait machine en arrière. Encore un peu, il en viendrait à tempérer son langage et à imiter Léon XIII le melliflue.

Trop tard ; les provocations du Vatican et l'attitude factieuse de l'épiscopat français ne se peuvent plus tolérer. Le divorce entre l'Etat et l'Eglise est inévitable. Tant pis pour elle ! et qu'elle s'en prenne au pape.

Revue de la Presse locale

Du *Réformateur* :

Gambetta, Paul Bert, Jules Ferry, Sadi-Carnot, Waldeck-Rousseau pour ne parler que des disparus, ont essuyé, à leur heure dernière, l'injure grossière de ces grossiers classe-dirigeants. Leur mémoire n'en fut jamais ternie. Une mauvaise action ternit la réputation de celui qui la commet et non la mémoire de celui contre qui elle est commise.

De l'*Union Républicaine* :

Encore la bonne parole de quelques conférenciers dévoués à la noble cause et le dogme aura vécu, les esprits s'ouvrent, le terrain est préparé par nos instituteurs laïques, il ne manque plus que la voix autorisée des maîtres qui président à l'émancipation des esprits jeunes et la science et la Raison triompheront de la Religion, de l'Ignorance et du Mensonge.

Du *Quercinois* :

Le drapeau tricolore est condamné comme une vaine relique du passé. Les néo-révolutionnaires ne lui pardonnent pas d'avoir représenté autre chose que l'émancipation populaire. Il a couvert, fanatisé, immortalisé la gloire militaire. Voilà son crime inexpiable.

CHRONIQUE LOCALE

PRIME

à nos nouveaux abonnés

A dater d'aujourd'hui,

Tous nos nouveaux abonnés recevront en prime la brochure

GRAVURES EN TAILLE DOUCE

ET

POINTES SÈCHES

Pour les Œuvres d'Assistance et d'Instruction

Il ressort d'une statistique dressée par la direction de l'enregistrement, que le chiffre des libéralités présentant un caractère de bienfaisance ou d'assistance faites en 1903 aux départements, communes et établissements charitables, Sociétés de secours mutuels, d'instruction et d'éducation populaire, s'élèvent à 2 millions 494,253 pour les dons, et à 16 millions 161,548 pour les legs, soit un total de 18 millions 665,801, pour un chiffre de 1,427 libéralités.

On sait qu'en vertu de la loi de finances du 25 février 1901, ces libéralités ne supportent qu'un droit net de 9 0/0 au lieu de 11 25 0/0.

Soutiens de famille

Voici la liste des soutiens de famille du département du Lot :

Classe de 1903

Douleau, Denis-Julien, de Cajarc.
Tulet, Edouard, de Cahors.
Larrive, Pierre-Rémy, de Cazals.
Cayrol, Louis, de Figeac.
Laflaquière, Jean, de Souillac.
Delaur, Louis-Justin, de Cardaillac.
Courdès, Auguste, de Vaillac.
Bonnet, Louis, de Cahors.
Iches, Jean, de Castelnau.
Vertut, Louis, de Lauzès.
Couaillac, Jean, de Villesèque.
Vialard, Jules, de Cahors.
Moles, Léon-Casimir, de Crégols.
Dabertrand, Guillaume, de Marminiac.
Delpon, Louis, du Boulvé.
Ladirat, Jean, d'Anglars-Lacapelle.
Bonneval, Amédée, de Figeac.
Bessières, Théophile-Denis, de Villesèque.
Delmouly, Jean, du Boulvé.
Fourtet, Eloi-Pierre, de Carnac-Rouffiac.
Pouget, Adrien, de St-Martin-de-Vers.
Vignals, Théophile, du Boulvé.
Pezet Albert, de St-Chels.
Mercadié Pierre-Paul, de Cézac.
Lauriac Jules, de St-Maurice.
Monteil Léon-Pierre, de Camburat.
Pissouraille Albert, de Cajarc.
Fauré Isidore, de Cénevières.
Dufour Paul, de Montgesty.
Lapouge Félix, de Frayssinet-le-Gélat.
Jarzac Pierre, de Gourdon.
Roche François, de Souillac.
Roques Henri, de Mayrinhac-Lentour.
Soulignac Eugène, de Dégagnac.
Valet Pierre, de Montcléra.
Blanchou Pierre, de l'Hospitalet.
Crayssac Marcel, de Trespoux-Rassiels.
Grelet Jean, de St-Céré.
Vidal Firmin, de Salviac.
Marcilhac Daniel, de St-Médard-de-Presque.
Belaubre Camille, de Lamativie.
Dufaut Jean, de Gignac.
Delbreil Marc, de Grézels.
Estournel Pierre, de Lamothe-Fénelon.

Supplémentaires classe 1903

Bouchet Paul-Antoine, de Montcuq.
Bourdet Jean, de Lacapelle-Cabanac.
Frégeac Ludovic, d'Estals.
Andrieu Jean-Pierre, de Cahors.
Rabanel Firmin, de Prendeignes.

Ajournés classe 1902

Conquet Pierre, d'Arcambal.
Rouffie Philippe-Alfred, de St-Cirq-Lapopie.
Auliac Camille, de St-Perdoux.
Bach Jules, de Castelnau.
Bonneval Louis, de Cazillac.
Alcouffe Jean-Pierre, d'Espeyroux.
Bouzou Germain, de Cabrerets.
Valat Jean, de St-Cernin.
Durand Bernard-Frédéric, de Flaugnac.
Beffara David, de Montvalent

Supplémentaires classe 1902

Ruilhes Fernand, de Belmont (Lalbenque).
Sarrut Jean, d'Aujols.

CAHORS

Au Conseil général

UNE ENTENTE

La session du Conseil général qui va s'ouvrir lundi prochain préoccupe à plus d'un titre les habitués des séances de cette assemblée.

Il tarde à beaucoup de voir la rentrée en scène du nouveau conseiller de Cazals, et de savoir quelle attitude va tenir l'ex-sénateur vis-à-vis des conseillers dont il fut jadis l'ami politique.

Ira-t-il à droite, ira-t-il à gauche ? D'aucuns croient qu'il se tiendra au centre voulant grouper les réactionnaires et les mécontents.

Ces derniers existent : ce sont ceux-là qui font de l'obstruction quand ils ne sont pas immédiatement servis à souhait ; ceux-là essayeront certainement de profiter du nom et de l'ancienne autorité de l'ex-chef du parti républicain.

Mécontents de n'être pas des chefs et de ne pouvoir commander à leur aise, ils maniganceront une combinaison quelconque, car ce n'est un secret pour personne : l'autorité justement acquise de certains déplait fort à d'autres qui la voudraient toute pour eux-mêmes.

Ne soyons donc pas surpris si cette session d'août est fertile en incidents et si nous voyons l'entente établie entre la réaction et les.... mécontents.

Tous les ans à l'ouverture de cette session il est procédé à l'élection du bureau.

Il est des conseillers qui malgré leur très grand désir de figurer au bureau, n'ont pu encore à jouir de cet honneur..... Ce sera sur ce terrain que se livrera la première bataille et le concours de l'ex-sénateur sera sollicité.

On aura besoin de lui : c'est pourquoi, **dimanche soir** il se rendra **au rendez-vous** qu'un des principaux, sinon le principal des mécontents, a sollicité de l'ex-sénateur en vue d'une entente dont les effets ne tarderont pas à se faire sentir au profit de la réaction.

A dimanche donc, messieurs ; mais le parti républicain veille et averti, il saura bien déjouer toute louche combinaison.

Louis BONNET.

Palmes académiques

M. Allier (Marie-Victor-Emile), professeur de mathématiques au lycée de Cahors est nommé officier d'académie.

Nous adressons à M. Allier, nos plus sincères félicitations pour la distinction méritée qui vient de lui être décernée.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se reunira extraordinairement et d'urgence vendredi 19 août 1904 à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Elections consulaires : désignation de 2 délégués pour la confection des listes.

Demande de porogation du tarif des droits d'octroi.

Bal de la Jeunesse

La réunion préparatoire du bal de la Jeunesse a été tenue samedi soir, à la mairie. Une commission provisoire a été nommée. Elle se compose de MM. J. Crabol, Daynac, Mention, Pélissié, Delcros, Aug. Combecave.

La prochaine réunion générale a été fixée au vendredi 19 août courant, à huit heures du soir.

A cette séance seront nommé la commission et le bureau définitif.

Course à pied

Le départ des coureurs dans la course pédestre Toulouse-Paris, organisée par le journal *l'Auto*, a eu lieu lundi soir à 4 heures.

Voici l'ordre d'arrivée des coureurs au contrôle de Cahors (120 kilomètres).

1er Edouard Cibot, à 5 h. 44', reparti à 6 h. 40'.
2e Marius, à 6 h. 22'40", reparti à 7 h. 11'.
3e Léonce D., à 7 h. 20'. reparti à 7 h. 22'.
4e Georges Huet, à 7 h. 20', reparti à 12 h. 5'.
5e Pierre Ewertz, à 8 h. 4', reparti à 9 h. 17'.
6e Victor Bagre, à 8 h. 14', reparti à 8 h. 15'.
7e Georges Barroy, à 8 h. 25', n'est pas reparti.
8e Ramoge, à 8 h. 39', reparti à 9 h.
9e Peguet, à 8 h. 46', reparti à 9 h.
10e Marquestan, à 8 h. 47', reparti à 8 h. 51'.
11e Désiré Lésy, à 9 h. 29', reparti à 1 h. 3'.
12e Ray (anglais), à 9 h. 53', reparti à 10 h. 30'.
13e Gonnet, à 11 h. 35', reparti à 12 h. 15'.
14e Figniez, à 12 h. 20', reparti à 5 h. 45'.
15e Bollé, a 2 h. 20', reparti à 2 h. 30'.
16e Desgranchamps, à 8 h. 12'.
17e Alquier, à 8 h. 23'.
18e Hart, à 8 h. 31'.

Desgranchamps blessé, ne repart pas.

***

20 concurrents devaient prendre part à la course, mais deux se sont retirés, Berger et Anthoine.

Un autre, Gallot, a été remplacé par Alquier.

Tous les coureurs sont arrivés dans notre ville en assez bonne forme, néanmoins quelques-uns paraissaient fatigués et éprouvés surtout par la chaleur.

Péguet seul paraissait ne ressentir aucune fatigue.

Notons que parmi les coureurs il s'en trouve un, Marquestan, qui est âgé de 69 ans.

Devant le café Tivoli une foule nombreuse a assisté dès la première heure à l'arrivée des coureurs que la pluplart des jeunes cyclistes de notre ville étaient allés joindre à 50 kilomètres de Cahors.

L'animation a été grande sur nos boulevards durant toute la matinée.

Adjudication

Le 9 septembre 1904, à deux heures du soir, à mairie de Cahors, aura lieu l'adjudication de la fourniture du pain à la ration pour les troupes en résidence à Cahors.

Les personnes désireuses de soumissionner trouveront tous les renseignements utiles à la Préfecture du Lot et à la sous-intendance militaire de Cahors. Elles devront faire parvenir avant le 24 août, à la sous-intendance les pièces indquées au cahier des charges.

Concours d'écriture

A la suite du concours d'écriture organisé par la chocolaterie Poulain, les prix suivants ont été décernés dans notre département aux personnes ci-dessous désignées :

LOT

PRIX HORS CONCOURS

Louis Cavarroc, quai des Tours, Figeac.

PREMIER PRIX

Cavarroc Eloïse, pl. de l'Estang, Figeac.

DEUXIÈMES PRIX

Sals Marie, rue Plairale, Figeac.
Auricoste G., r. Larroumet, 6, Gourdon.

TROISIÈMES PRIX

Auricoste Marie, rue Danglard, 14, Gourdon.
Maurand L., Pt de Capdenac, par Figeac.
Poufade J., rue de l'Hôtel de Ville, Gourdon.
Richard Basile, rue Brasserie, Figeac.
Courtiol J., rue Moligné Montagne, Gourdon.
Delbru Maurice, rue de l'Université, Cahors.
Alazard Jean, rue Clément Marot, 7, Cahors.
Puech Emile, Pt de Capdenac, par Figeac.

QUATRIÈMES PRIX

Lagarde M, Pontcirq, par Catus.
De Bru Marcelle, rue des Soubirous, Cahors.
Delbru René, rue de l'Université, 5, Cahors.
Lagarde Roger, Pontcirq, par Catus.
Farguette Marcel chez M. Borie, perruquier à St-Denis-les-Martel.

Fête des Badernes

La Jeunesse des Badernes fait savoir aux habitants de Cahors que la fête votive aura lieu dimanche 21 août.

En voici le programme :

Samedi 20 août. — A 7 heures annonce de la fête par des salves d'artillerie, à 8 heures 1/2 retraite en musique, distribution de bouquets.

Dimanche 21. — A 7 heures salves d'artillerie, à 9 heures distribution de bouquets, à 2 heures départ du ballon *le Badernan pur*, à 3 heures 1/2 concert par l'orchestre avec le concours de quelques amateurs, à 4 heures bal public, à 6 heures apéritif-concert, à 9 heures, bal public, bataille de confettis.

Lundi 22. — A 3 heures jeux divers : poêle, cruche, concours de grimaces, courses aux ânes, à 5 heures, jeux nautiques sur le Lot, à 9 heures, bal public.

A minuit, grand-père. Qu'on se le dise !!!

L'orchestre sera composé de 6 musiciens.

Le Comité

Trouvé mort

Hier, vers 2 heures de l'après-midi, M. Blanc, tailleur à Cahors, Boulevard Gambetta partit pour se rendre à sa propriété située route de Larroque.

N'ayant pas reparu dans la soirée, sa famille inquiète se mit à sa recherche : ce fut seulement cette nuit que le cadavre de M. Blanc fut retrouvé route de St-Henri près de Toulousque.

Rixe mortelle

La *République de Brive* donne des détails sur la rixe mortelle qui a eu lieu à Brive lundi, vers trois heures de l'après-midi, entre deux employés du chemin de fer, le sieur Marvezie, machiniste du dépôt de Cahors et le sieur Masseix, monteur.

A la suite d'une querelle au sujet d'une question de ménage, Malvezie frappa Masseix d'un coup de poing à la figure ; Masseix rendu furieux, riposta par un coup de tire-point qui traversa le cou de Malvezie de part en part.

Des témoins de la rixe séparèrent les deux hommes et donnèrent des soins à Malvezie dont l'état est très grave.

Masseix était depuis deux mois à Brive ; il était précédemment employé au dépôt de Cahors.

***

Malvezie serait mort, cette nuit, des suites de la terrible blessure qu'il a reçue.

Un mari qui étrangle sa femme

Le nommé Alexandre Hébrard, trente-huit ans, camelot, originaire de Cahors, marié, vivait avec sa femme et son enfant à Perpignan.

Cette dernière, Marguerite Malmont, vingt-cinq ans, obligée de subir les mauvais traitements de son mari, quitta, il y a une huitaine de jours, le domicile conjugal et se réfugia dans une buvette mal famée d'Amélie-les-Bains, arrondissement de Céret :

Hébrard, apprenant la présence de sa femme dans cette buvette borgne, se rendit à Amélie-les-Bains et invita Marguerite à reprendre la vie commune. Sur le refus de celle-ci, Hébrard étrangla sa femme et alla ensuite se constituer prisonnier.

L'autopsie de la victime démontra que la mort était due à la strangulation. La pression des doigts sur le larynx a été si forte que la mort dut être instantanée. Le parquet de Céret procède à une enquête.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 18 ET 21 AOUT 1904

A Entr'acte de la Colombe	Gounod.
B Sérénade P,	Pierné.
Mis Hélyett, fantaisie.	Audran.
A la Bien-Aimée (valse)	G. Michel.
Danse persane	Guiraud.
Marche n° 1	Schubert.

Allées Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 49

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISODE

LE MOULIN GALANT

XIX

Le Piège

Sa missive portait la suscription habituelle, à M. Thomas Rupert.

Il disait :

« Maison d'Ormoy abandonnée. Savez sans doute où est la dame.

« Bernard resté seul. A fermé vieille bicoque de sa mère et a disparu. Parti certainement à Paris ; veillez.

« Meunière fléchit. Le temps est propice pour un idée à moi. Que faire ? »

Ce à quoi le banquier répondit :

« Donnez congé à François Chopin, et venez. »

Ces deux personnages étaient dignes d'inventer le télégraphe.

Eustache supposa un besoin urgent d'aller à son pays. Son père se mourait, disait-il. et le bon François lui accorda huit jours de congé.

C'était plus qu'il ne lui fallait.

Le soir même, il était rue de la Chaussée-d'Antin, dans le cabinet du banquier.

Thomas Rupert écouta son récit attentivement.

— C'est bien, dit-il, lorsque le garçon meunier eut terminé, la poire est mûre en effet, nous allons la cueillir.

— Enfin ! fit Eustache.

— Quel jour sommes-nous ? demànda le banquier.

— Le 26 octobre.

— La fin du mois est le 31, c'est l'échéance qui nous servira.

— Je ne comprends pas.

Thomas le regarda durement.

— Il n'est pas toujours nécessaire que vous compreniez, dit-il.

— Cependant, pour agir.

— Il n'y a plus à agir. Le 31, vous rentrerez au moulin ; votre père devra aller mieux.

— Je l'espère, fit Eustache.

— Vous reprendrez votre service.

— Je le reprendrai, mais...

— Mais pour un jour seulement.

— A la bonne heure.

— Seulement, au lieu de faire aller le moulin, vous fermerez les écluses.

Eustache ouvrit de grands yeux.

— Vous devez avoir des amis dans les moulins en amont du vôtre.

— Hum ! fit Eustache, peut-être ! pourquoi ?

— Il sera peut-être utile qu'ils fassent ce que vous ferez.

Eustache comprit.

— Mais c'est l'inondation de tout le pays, cela.

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr.

— Alors tant mieux, car c'est ce que je veux arriver à produire.

— Mais la nature est pour nous, et il est inutile.

Rupert lui coupa la parole du geste.

— Il n'y a pas de nature, maître Eustache, la nature est changeante, et par conséquent décevante ; il y a la volonté de l'homme, et c'est plus sûr.

— Je comprends bien, mais ça coûtera cher à acheter les camarades.

— C'est un détail que je vous prierai de laisser de côté à l'avenir, vous avez seulement à dire : ça coûtera tant et c'est tout. Voilà mille francs, allez, et que tout soit prêt pour le 31 octobre.

Eustache n'osa pas marchander. Il prit le billet de mille et se retira en saluant très bas.

Il se disait en lui-même.

— Avec quelques bouteilles de vin, je me tirerai d'affaire.

Et mettant le papier dans sa poche :

— Encore un sac de farine au moulin !

Quelle était donc l'idée de Thomas Rupert, et combien devait être grande sa certitude de réussir, puisqu'il fixait le jour de la catastrophe cinq jours d'avance.

Retournons au moulin.

Hector, complètement remis, voyait avec chagrin le jour du départ arriver, on avait même fixé ce jour plusieurs fois, et plusieurs fois aussi, il avait été remis au lendemain.

Suzanne affectait de pousser Hector au départ, mais son regard démentait ses paroles, et les promenades, le jour du marché, continuaient plus longues que jamais.

Il fallait définitivement rompre ou s'afficher.

La raison disait : Il faut partir, mais l'amour chantait tout bas : Il faut rester.

Et l'on restait, lorsque le 30 octobre, François Chopin, au déjeuner, entra tout soucieux, une lettre à la main.

Les deux amoureux ressentirent un coup dans la poitrine comme à l'approche d'un malheur.

— Qu'y a-t-il ? s'écria Suzanne.

— Oh ! rien, fit François en riant de la peur de sa femme.

— Cette lettre...

— Cette lettre est de mon banquier, tu sais, Thomas Rupert et Cie.

— C'est une perte d'argent, alors.

— Peût-être, je ne sais pas au juste ; tiens, lis toi-même.

Suzanne prit la lettre avec une émotion mal dissimulée, et lut ce qui suit :

« Mon cher client.

» J'ai un petit retour à vous faire présenter, mais cela est de peu d'importance, vu votre solvabilité bien connue. Seulement j'ai des doutes sur le bordereau de quinze mille francs que vous me faites parvenir, et je ne ferai pas les fonds de votre échéance le 31, si vous ne venez me voir demain matin. C'est urgent.

» Votre très dévoué,

» Signé : Th. RUPERT et Cie. »

— Eh bien ? demanda François.

— Dame, fit Suzanne, il faut y aller.

Machinalement en disant cela, elle chercha le regard d'Hector et le rencontra.

Tous deux rougirent. Ils avaient eu la même pensée.

Chopin reprit la lettre et dit :

— C'est ce que je ferai, et je prouverai facilement à ce diable de banquier qu'il est dans l'erreur ; mon papier est excellent.

— Sans doute, ajouta Hector, mais il est prudent d'y aller.

— Tiens, j'y songe, dit François, mais c'est votre ami, le banquier ?

— Oh ! ami, c'est mon homme d'affaires.

— C'est cela. Puisque vous êtes tout à fait guéri, nous irons ensemble.

Suzanne se leva pour cacher sa pâleur et Hector eut comme un éblouissement. Il ne savait que répondre, et il comprenait que refuser était l'aveu de ses projets.

François reprit presque gaiement.

— Parbleu ! nous ferons un bon petit voyage ensemble, et, puisque vous êtes fort comme un turc maintenant, un de ces bons petits déjeuners comme il y a longtemps que je n'en ai fait.

— Bravo ! dit vaillamment Suzanne.

— Charmant ! exclama Hector qui avait compris ou cru comprendre le sens de cet applaudissement.

— C'est dit ! et maintenant déjeunons.

Le lendemain donc était ce 31 octobre tant attendu, et qui devait se marquer par une croix de sang sur le calendrier de la vengeance de Pierre Lenoir.

Le meunier se leva joyeux, et fut tout surpris de voir Eustache à son poste, revenu plus tôt qu'il ne l'espérait.

Le garçon lui expliqua que son pére allait mieux, et qu'il avait pu revenir à son travail.

— Tout est bien, alors, dit le meunier. Allons voir si le Parisien est prêt.

Hector avait peu dormi, aussi il était sous les armes, en grande toilette de départ.

Un instant avant, il avait rencontré Suzanne dans le salon.

(*A suivre*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Election complémentaire. — Une élection a eu lieu dimanche 14 août pour remplacer le regretté M. Feyt, maire et conseiller municipal.

M. Mazelié Jules, docteur en droit et propriétaire à Castelnau, est élu par 453 voix sur 495 votants.

A huit heures du soir eut lieu la nomination du maire.

M. Mazelié est élu par 18 voix contre 3 bulletins blancs.

En prenant possession du fauteuil, M. le maire a remercié ses collègues et, dans une excellente allocution, a affirmé son dévouement à la cause républicaine et son intention toujours résolue de poursuivre le triomphe des idées républicaines et démocratiques.

Cette allocution a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements.

Ensuite les conseillers se sont rendus au café Cruzel où un punch a été servi en l'honneur du nouvel élu.

L'Hospitalet

Palmes académiques. — M. Sirvain (Marcellin), conseiller municipal à l'Hospitalet, délégué cantonal, a été nommé officier d'académie.

Nous adressons à M. Sirvain nos vives félicitations.

Catus

Concours du comice agricole du canton de Catus. — Le concours annuel a été tenu le samedi 13 courant et a été mieux fourni que les précédents. Le jury a commencé ses opérations à 10 heures précises et les a terminées à midi. La qualité des animaux reproducteurs était sensiblement meilleure que celle des animaux exhibés jusqu'ici. Nous sommes heureux d'enregistrer ce résultat obtenu par les efforts louables de cette association.

Le concours de labourage a dû être ajourné à une époque ultérieure plus propice que celle-ci Alors seulement aura lieu la distribution des récompenses aux lauréats des divers concours, dont nous donnerons, plus tard, la liste complète.

St-Médard

Réunion contradictoire. — Dimanche dernier, deux membres de la Jeunesse catholique de Cahors sont venus faire de la propagande clericale dans notre commune. La réunion a eu lieu en plein air. Un de ces jeunes gens a déclamé, avec beaucoup de gestes, un discours depuis longtemps préparé sur la liberté, sur les persécutions religieuses, sur la mort de Roland (!) etc..., il a parlé encore de ses vieilles amours !... (il a une vingtaine d'années !...).

Le public qui ne comprenait rien à ces phrases poétiques écoutait l'orateur sans intérêt. Seules, quelques dévotes entendant parler du bon Dieu applaudissaient, M. le curé, qui était présent, donnait, de temps en temps, quelques signes d'approbation.

En terminant, le conférencier a demandé s'il n'y avait pas de contradicteurs.

MM. Farel et Doumer, instituteurs, lui ont alors posé quelques questions auxquelles il a répondu d'une façon assez embrouillée.

Comme M. Farel avait rendu le pape en partie responsable des massacres de la St-Barthélemy, le propagandiste clérical lui reprocha de ne pas connaître l'histoire.

Tout le monde sait cependant que des réjouissances publiques furent organisées à Rome en l'honneur du massacre des protestants. Il est vrai que ce défenseur du goupillon qui est incapable, lui, de faire une erreur historique, prétendit que le pape organisa des réjouissances sur les conseils de Louis XIV !...

M. Destreil, ancien secrétaire-général du cercle de la jeunesse laïque de Cahors prend ensuite la parole. En quelques mots énergiques il réfute quelques arguments du conférencier catholique; il dit avec raison que si le parti clérical revenait au pouvoir il serait plus intolérant que jamais ; le *Syllabus* du pape Pie IX nous le prouve bien. La République a donc le devoir de combattre le cléricalisme qui voudrait nous ramener à l'esclavage et à l'intolérance. « Personne ne veut vous empêcher d'aller à la messe, s'écrie M. Destreil, nous respectons vos croyances ; vous êtes libres de croire à ce que vous voudrez, mais nous voulons être libres, nous, de ne pas croire. Vous êtes partisans de la liberté, dites-vous, et cependant vos journaux insultent bassement les citoyens qui se marient ou se font enterrer civilement. Toutes les croyances sincères sont à respecter, mais nous ne pouvons voir sans indignation que les prêtres ne se servent de la religion que pour en faire un commerce lucratif. Ce n'est pas le parti républicain qui perd la religion, ce sont les prêtres eux-mêmes ! »

(C'est vrai ! c'est vrai ! s'écrie-t-on de tous côtés). M. Destreil cite alors quelques vers du Christ au Vatican, au milieu des applaudissements des trois quarts de l'assistance. « Vous dites que les cléricaux n'ont plus de liberté et que les républicains socialistes ont le droit de tout faire, ajoute le contradicteur, c'est un mensonge !

Autrefois, pendant que les cléricaux étaient les maîtres, les républicains qui osaient ouvrir la bouche étaient envoyés en prison ; aujourd'hui, chacun a le droit d'exprimer librement ses idées. Les cléricaux sont même plus favorisés que les autres ; si certains républicains organisaient ainsi une réunion en plein air, les gendarmes leur feraient observer que cela est interdit par la loi. »

A ce moment on voit le maire échanger quelques mots avec le brigadier de gendarmerie.

Pendant que la grande majorité des auditeurs applaudit à tout rompre le contradicteur, une dizaine de femmes et deux ou trois vieillards veulent l'empêcher de continuer. M. Destreil montre alors aux républicains que les cléricaux ne veulent la liberté que pour eux. C'est toujours, dit-il, le parti de l'éteignoir !

L'orateur clérical veut répondre quelques mots, mais le maire de St-Médard, qui est pourtant bon catholique, donne l'ordre au bureau de lever la séance, voyant bien que cette réunion est plus nuisible qu'utile à son parti. « La commune de St-Médard est catholique, dit-il ; il était inutile d'y apporter le trouble et la division ».

Après la conférence, toute la jeunesse de St-Médard et la plupart des électeurs présents se sont réunis dans un café et ont entonné la *Marseillaise* et *l'Internationale*. La formation d'un cercle de jeunesse laïque a été décidée.

Les cléricaux n'ont pas eu une seule adhésion.

En somme, excellente journée pour les idées laïques.

Varaire

Nécrologie. — Samedi matin à Varaire (canton de Limogne) ont eu lieu, au milieu d'une très nombreuse assistance, les obsèques de M. Emile Dalat, ancien notaire, ancien maire et conseiller municipal de Varaire, suppléant du juge de paix du canton de Limogne.

MM. Rames, juge de paix et Couderc, notaire à Cénévières, conseiller général, ont, en paroles émues, rappelé les nombreuses qualités de leur collaborateur et ami et lui ont adressé le suprême adieu.

En cette cruelle circonstance nous adressons à toute sa famille nos sincères condoléances.

Castelfranc

Nécrologie. — Dimanche, au milieu d'un grand concours de population, ont eu lieu les obsèques du jeune docteur E. Cavanié. Deux discours ont été prononcés, l'un au nom de la population de Castelfranc par M. E. Pagès, conseiller d'arrondissement, l'autre par M. le docteur David, au nom du corps médical.

Frappé en pleine jeunesse, par un mal foudroyant, le docteur Cavanié, laisse une veuve et un jeune enfant.

Nous adressons à cette famille si cruellement frappée, nos plus sincères condoléances.

Montcuq

Enregistrement. — Notre compatriote M. Gustave Vaissié, receveur de l'enregistrement à Montcuq, est nommé receveur rédacteur à la direction de Poitiers.

Félicitations.

Prayssac

Mérite agricole. — Parmi les nouveaux chevaliers du Mérite Agricole, dont les noms ont été publiés par l'*Officiel* du 10 août, nous sommes heureux de relever les noms de MM. Berrié (Pierre) agriculteur à Prayssac, trésorier de la société d'assurances mutuelles de Puy-l'Evêque, adjoint au maire de Prayssac : 26 ans de pratique agricole ; Prady (Antoine-Henry) agriculteur-viticulteur à Prayssac : récompenses nombreuses dans les concours, 20 ans de pratique agricole.

Aux nouveaux chevaliers nous adressons nos plus vives félicitations.

Vire

Incendie. — Dans la nuit de samedi à dimanche, le fournil, la huche ainsi que tous les ustensiles de la boulangerie de M. Combes ont été la proie des flammes. De prompts secours étant arrivés on a pu préserver les immeubles attenants.

Les pertes sont assurées.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Cour d'appel. — On sait qu'à la suite de l'arrestation du curé de Bretenoux, le tribunal correctionnel de Figeac avait, par jugement du 5 mai dernier, condamné pour rébellion à la gendarmerie : Etienne Trassy, Augustin Trassy, Pierre Cousy et Marcellin Bergues, à trois mois d'emprisonnement, avec sursis.

Un arrêt de la cour avait confirmé, par défaut, le jugement. Cette affaire est revenue sur opposition, devant ladite cour, qui a réduit à un mois, avec sursis, la peine de trois mois, prononcée par les premiers juges.

Figeac

Obsèques. — Les obsèques purement civiles de M. Galtier, adjoint au maire de Figeac, ont été célébrées dimanche matin, au milieu d'une affluence considérable d'amis.

A la famille du regretté disparu qui fut un ferme républicain estimé de tous ceux qui l'ont connu, nous adressons nos plus vives condoléances.

Foire du 16 août. — A cause de la sécheresse, la foire du 16 août a été peu importante. Baisse sur les bestiaux.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 600 à 800 fr. la paire ; bœufs gras, de 32 à 34 fr. le quintal ; veaux et moutons gras, de 80 à 90 c. le kilo ; grande baisse sur les porcelets, de 10 à 18 fr. pièce.

Blé, de 15 fr. à 16 fr. l'hectolitre ; avoine, de 7 fr. à 7 fr. 50 ; maïs, de 16 fr. à 17 fr.

Volaille, 65 c. le demi-kilo.

Œufs, 65 c. la douzaine.

Saint-Céré

Maison qui s'écroule. — Jeudi dernier, 11 courant, à cinq heures du soir environ, un grand malheur a mis en émoi la paisible population de Saint-Céré. Des ouvriers maçons et charpentiers travaillaient à la maison en réparation de Mme veuve Mage, sise dans le quartier du Roubinet.

Après avoir levé une ferme de la toiture, ils avaient abandonné pour quelques instants leur travail ; mais à peine avaient-ils repris leur besogne que le mur mitoyen d'une des deux maisons voisines, s'est détaché et s'est écroulé sur eux, brisant les deux arbalétriers de la ferme, plus les solives du plancher sur lesquelles on avait établi la chèvre qui avait servi à édifier la ferme qui a été brisée aussi.

Les ouvriers ont été contusionnés, meurtris ; heureusement que la toiture a été soutenue et arrêtée par le foin qui était dans le grenier.

Quatre ouvriers ont eu des blessures plus ou moins graves : ce sont Delluc, maçon, jambe cassée, clavicule brisée, Rieu Toussaint, blessures sérieuses à la tête et sur plusieurs parties du corps.

Fréjac Philippe, charpentier, contusions aux côtes et à une jambe, Cambelonge, maçon, meurtrissures aux rens. Nous souhaitons de tout cœur que ces victimes du travail soient rétablies au plus vite.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pour le numéro de samedi : Profil en taille douce de M. **BELVEZE**, juge au tribunal civil de Gourdon.

Foire. — La foire de samedi a été tout à fait médiocre ; les divers marchés étaient peu approvisionnés.

Baisse sensible sur les bestiaux, baisse due à la sécheresse ; aussi peu d'affaires traitées.

Rocamadour

Election au conseil général. — Nous recevons la communication suivante :

En relisant attentivement les résultats complets des élections cantonales dans notre département, je trouve pour la commune de Rocamadour :

Inscrits	343
Votants	292
Calmon-Maison	187 voix.

Ce qui fait que pour toute la commune il n'y a eu qui 51 abstentions, si vos chiffres sont exacts.

Or, la section de Mayrinhac-le-Francal a 66 inscrits sur lesquels il y eut 32 votants et par conséquent 34 abstentions.

Comment se fait-il que dans la première section, qui est de beaucoup la plus grande, il n'y eut que 17 ou 18 abstentions alors que les militaires seuls forment un contingent bien plus élevé ?

Comprenne qui pourra ! pour moi je ne le puis, à moins que dans ce pays de miracles la multiplication des pains ne se renouvelle par la multiplication des bulletins.

Je n'incrimine personne ; mais une petite explication sur ces opérations électorales me paraîtrait fort intéressante.

Signé : *Un curieux.*

***

Nous ne pouvons pour notre part que donner acte de cette communication, les résultats qui furent publiés dans le *Journal du Lot* n'étaient autres que ceux-là mêmes affichés par la sous-préfecture de Gourdon.

Martel

Remerciements. — M. Laverdet, conseiller d'arrondissement adresse aux électeurs du canton de Martel la lettre de remerciements suivante :

Mes chers concitoyens,

Vous avez vaillamment fait votre devoir ; la journée du 31 juillet est une belle journée républicaine.

J'adresse du fond du cœur mes plus sincères remerciements aux 1659 citoyens qui m'ont honoré de leurs suffrages et qui ont voulu ainsi, par cette imposante majorité, manifester leurs sympathies au nouveau conseiller d'arrondissement.

Le bloc républicain s'est affirmé sur mon nom, je m'en réjouis avec vous dans l'intérêt de la République.

Comptez sur moi comme je compte sur vous.

Vive la République démocratique.

Ludovic LAVERDET.
Conseiller d'arrondissement.

St-Germain

Jeunesse laïque. — Dimanche dernier notre camarade, M. Jules Crabol, secrétaire de la Jeunesse laïque de Cahors, s'est rendu à St-Germain, où a été organisée une réunion.

C'est devant un auditoire des plus nombreux, que notre ami a développé le but que se proposait d'atteindre la Jeunesse laïque. Il a montré la nécessité d'opposer aux forces coalisées de l'Eglise et de la réaction une association de résistance et de progrès.

Aussitôt la constitution d'un groupe de Jeunesse laïque a été décidée. Il compte dès à présent une vingtaine d'adhérents. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de prospérité.

Pour les renseignements et adhésions, s'adresser à M. Alfred Cocula, secrétaire provisoire du groupe à Saint-Germain.

Lamothe-Cassel

Fête locale. — Dimanche et lundi a eu lieu notre fête annuelle. Favorisée par le beau temps, elle a pleinement réussi ; de l'avis des nombreuses personnes venues des communes voisines, elle avait beaucoup plus d'éclat que les années précédentes. Il convient d'en féliciter les jeunes organisateurs qui n'ont rien négligé pour rendre cette fête telle qu'elle a été.

L'orchestre était assez bien composé. Les bals de jour et de nuit ont eu beaucoup de succès. Merci à ces jeunes gens des distractions qu'ils ont su nous procurer.

Anglars-Nozac

Chute grave. — Vendredi dernier, dans l'après-midi, le sieur Tourreille Arnaud, âgé de 40 ans, est tombé d'un chêne qu'il émondait.

Accourus à ses cris, des voisins l'ont relevé la figure meurtrie, plusieurs dents cassées et les deux jambes fracturées. Son état est si grave que le médecin appelé à le soigner a jugé nécessaire de le faire transporter immédiatement à l'hôpital de Cahors où il a été admis d'urgence.

Peyrilles

Propagande cléricale. — Dimanche matin, les cléricaux de notre commune, peu nombreux aujourd'hui, se sont rendus dans une des salles de l'ancien couvent où un membre de la catho devait faire une conférence au nom de la Jeunesse catholique de Cahors.

Comme il fallait être muni d'une carte d'invitation pour assister à cette causerie, très peu de républicains avaient pu s'y rendre. Il est vrai que l'auditoire ne se composait que d'une vingtaine de personnes environ. Le discours du conférencier a été écouté avec indifférence ; des coups de sifflet ont même été entendus.

Au-dehors, tous les jeunes gens de Peyrilles ainsi qu'un grand nombre d'électeurs républicains ont crié : A bas la calotte et entonné la *Marseillaise*.

A la sortie de la réunion, les délégués de la jeunesse catholique ont été vigoureusement conspués, et c'est au milieu des huées qu'ils ont regagné le presbytère.

Nous doutons que ces défenseurs des moines aient envie de revenir à Peyrilles.

Bulletin Financier

Les facilités avec lesquelles s'est accompli la liquidation de quinzaine a provoqué un mouvement d'affaires un peu plus actif.

Les cours sont pour la plupart en hausse.

Le 3 0/0 a passé de 98,02 à 98,17.

Peu d'affaires sur les actions des Sociétés de Crédit : le Crédit Lyonnais à 1 139 a seul été coté à terme.

Parmi nos chemins, le Lyon cote 1 520 et le Nord à 1.727.

Le Suez en hausse de 10 fr. clôture à 4 175.

Sauf les fonds Russes qui n'ont pas varié, les Consolidés à 91,20 et le 3 0/0 1891 à 74, les autres fonds étrangers sont en hausse notable.

L'Extérieure à 86,70 ; l'Italien à 103,85 ; le Portugais à 62,20.

Le Turc a passé de 86,75 à 87,07 ; la Banque Ottomane est à 567.

Le Maroc 5 0/0 1904 est activement recherché à 477,50.

Le « TOUR DE FRANCE »

Sommaire du n° 4 (Août 1er Septembre)

Carcassonne et la vallée de l'Aude (F. des Granmières). — La Loire (2e partie) (Emile Sedeyn). — Les côtes de France (Ch. Valain). — A travers les Pyrénées : Le Néthou (Henry Spont). — La Basse Tourraine et ses légendes (Jacques Rougé).

SUPPLÉMENT

Excursions-conférences. — Le mois sportif (Fernand Fos). — Hygiène du touriste (Dr Galtier-Boissière). — La femme en voyage (comtesse Marfa). — Bibliographie. — La carte postale (V. Bonjour). — Tout le long du mois (Echos et informations).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France : Un an, 12 fr. ; Six mois, 7 fr.
Etranger : Un an, 18 fr. ; Six mois, 10 fr.

Envoi franco d'un spécimen contre un franc à déduire du prix de l'abonnement, à l'Administration, 12, passage des Favorites, PARIS (XVe).

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0	cpt	98 20
Jouissance 1er juil. 1904	tme	98 57
3 0/0 amor. Der. an. 1953.	cpt	98 30
Jouiss. 16 juillet 1904..	tme	.. ..
Banque de France	cpt	3820 ..
Action nom. jouis. 27 juin	tme	... ..
Banque de Paris	cpt	1178 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil...	tme	1175 ..
Crédit Foncier	cpt	675 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil....	tme	... ..
Crédit Lyonnais	cpt	1137 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 mars	tme	1139 ..
Société générale. jouis. av.	cpt	625 ..
Est	cpt	901 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	tme	... ..
Paris-Lyon-Méditerranée.	cpt	1327 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	ter	1328 ..
Midi	cpt	1155 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil...	tme	.... ..
Nord	cpt	1725 ..
400 fr. t. p. jouiss. juil...	tme	1727 ..
Orléans	cpt	1455 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril.	tme	.... ..
Ouest	cpt	875 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril.	tme	... ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.	tme	537 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juil..	tme	4175 ..
— sté civile	juil. cpt	.... ..
Proc. Thomson-Houston. j.	tme	687 ..
Espagne extér. 4 0/0 juil..	tme	86 70
Russe 4 0/0 1901	juin. cpt	94 25
— 3 0/0 1896	août. cpt	72 50
Rio-Tinto	jouiss. mai. tme	1353 ..
MINES D'OR		
Rand Mines		254 ..
Chartered		39 ..
East Rand		202 50

AVIS

M. PAUL MILHET

FILS AINÉ

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir du 10 septembre prochain, il prend la suite de la

TEINTURERIE PARISIENNE

comme seul successeur de son père.

Cahors, quai Champollion, 3

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 6

UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE

PAR

Henri AUGU

II

Le Proscrit

Notez bien que maître Bob était un gaillard encore vert, qu'il avait bien six pouces de plus que sa ronde et douce Molly, et que celle-ci était obligée de se dresser sur la pointe des pieds quand elle croyait devoir infliger à Bob une caresse dans le genre de celle dont nous venons d'être témoin.

— Au lieu de bavarder là tout seul, reprit Molly, ne ferais-tu pas mieux de préparer le départ de notre pauvre miss ?

— Sans doute... tu as raison Molly, répondit de sa voix la plus timide et la plus conciliante le grand Bob, tout en ayant le soin de se tenir sur la défensive.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

— Il faut qu'elle ne manque de rien cette chère enfant que j'ai nourrie de mon lait.

« Dire que je l'ai bercée dans mes bras dès l'âge de trois mois.

« Et il était temps, car la première nourrice la laissait dépérir.

« Voyons Bob, tout est-il prêt ?

— Oui, Molly, oui... Il peut venir, monsieur le gouverneur.

— Veux-tu te taire ? dit vivement Molly en regardant autour d'elle avec inquiétude.

Bob se frappa le front.

— C'est vrai, murmura-t-il, je n'y pense pas.

— A tout moment je suis obligée de veiller, monsieur Bob.

Il faut donc te répéter cent fois, tête de buse, que sir Morton est menacé de périr et surtout que la guerre est sur le point d'éclater.

Tu ne diras donc plus ce mot de gouverneur ?

— Je te le promets, répondit doucement le grand Bob.

Mais, à part soi, il en revint à son souhait favori.

— Que je voudrais donc aussi, murmura-t-il tout bas, être loin de ma femme avec vingt mille dollars !

Mais la fine oreille de mistress Molly avait entendu vaguement, quelque sourdine que Bob eût mise à son audacieux petit monologue.

— Hein ! fit-elle sévèrement. Que dis-tu là ?

— Moi ! rien, répliqua vivement Bob qui voyait déjà la nerveuse main de sa Molly s'agiter, comme prête à escalader son épaule et à s'abattre sur sa joue. Rien du tout, ma bonne, ma douce, mon aimable Molly.

— A la bonne heure !... mais tais-toi, voici quelqu'un !

Un homme enveloppé dans son manteau venait de se montrer au détour d'un sentier qui aboutissait à la plage, à côté de l'avenue.

Bien qu'il fût couvert d'un chapeau à larges bords, Bob le reconnut aussitôt dans la claire nuit.

— C'est vous, dit-il vivement, vous monsieur le gou...

Il n'acheva pas. Un coup de coude de Molly lui avait arrêté la langue.

— Silence ! avait fait du reste l'homme au manteau, en regardant inquiet derrière lui.

— Ah ! comme la main me démange, gronda tout bas Molly à côté de Bob qui tremblait devant les conséquences de son indiscrétion habituelle.

— Pardonne ? assura-t-il. Je ne dirai plus rien, plus rien du tout.

Mistress Molly s'approcha de l'homme au manteau, qui tenait toujours son regard fixé dans la direction de l'avenue.

— Qu'avez-vous sir Morton ? demanda-t-elle à voix très basse.

— Dans le voisinage des tropiques, répondit sir Morton, nos nuits sont si lumineuses !... Et j'ai cru... Oui, il m'a semblé...

— Quoi ?

— Que j'étais suivi !

— Grand Dieu !

— Mais rassurez-vous, Molly. Je ne vois ni n'entends rien.

— Béni soit le ciel.

— C'est que, voyez-vous, à trois cents pas d'ici, près du bateau en construction, à côté de l'avenue, j'ai reconnu Mistress Arabella.

— L'enragée Sudiste ?

— Justement... toujours voilée et mystérieuse.

— C'est pourtant vrai : personne n'a pu encore voir sa figure depuis un an qu'elle habite Charleston.

— Heureusement qu'elle avait les yeux tournés vers le port, et que le sentier que j'ai suivi est bordé presque dans toute sa longueur de piles de bois qui me cachaient à elle.

— Et sur le sable fin, fit observer Molly, les pas ne peuvent s'entendre ?

— Mais qu'elle est donc cette femme ? reprit Morton. Pendant la révolte elle était acharnée contre moi. Quelle ardente secessionniste !

« Ah ! j'espère que cette vie d'alarme et d'anxiété va finir, puisque vous avez trouvé un navire pour nous et un canot qui va nous y conduire ce soir.

« Voyons, mes amis, où est Clariss ?.. que je l'embrasse, cette chère enfant !

Morton se dirigeait vers la taverne.

— Miss Clariss fait sa toilette pour le départ fit observer Molly.

— En ce cas, j'attendrai ici, dit Morton. Avertissez ma fille que je suis là.

— Je cours la prévenir.

Mistress Molly pénétra dans l'auberge.

— Tout est disposé, mon vieux Bob ? demanda sir Morton après le départ de Molly.

A une question faite aussi directement, Bob qui avait promis de ne plus parler du tout, crut pourtant ne pouvoir faire autrement que de répondre, d'abord par respect pour sir Morton, et ensuite, il faut l'avouer, parce que sa femme n'était plus là.

Il répondit donc avec empressement :

— Dans une demi-heure, Tony, le patron de la chaloupe amarrée ici tout près, vous mènera comme pour une promenade en mer, à bord du « Niaggaro » qui va mettre à la voile.

— Mais si cet homme allait se douter qu'il facilite la fuite d'un condamné ?

— Dame ! il y va de la vie pour lui.

Mais je ne vous quitte pas jusqu'au navire ni ma femme non plus ; et si Tony montrait quelque hésitation, je saurais bien le forcer à regagner la plage sans le secours de la barque.

— Quoi ! vous voudriez...

— Oh ! ne craignez rien ! Tony est bon nageur. D'ailleurs, il pense comme nous. Son dévouement à l'Union m'est commun.

— Que le ciel nous protège, Bob ! car nous devons nous rendre à New-York, pour y prendre le paquebot du Havre et je serai en danger, même à New-York, une ville du Nord !

Un cri de bonheur et de tendresse se fit entendre.

— Mon père !

— Mon enfant ! fut-il répondu.

Une jeune fille adorable se jetait dans les bras de sir Morton.

Elle était grande, svelte, avec de longs cheveux bruns, dont les torsades épaisses lui faisaient une couronne.

Le visage était d'un ovale parfait et animé de grands yeux noirs aux longs cils.

Le premier moment d'effusion passé :

— Oh ! si vous saviez, dit-elle, si vous saviez, mon père, dans quelle anxiété vous avez laissé votre fille quinze jours qu'elle n'a pu vous embrasser ?

— Ma chère Clariss, répondit Morton, nous ne pouvions demeurer ensemble chez Bob. Cela eut éveillé les soupçons.

Depuis deux mois je me cache dans cette ferme des environs, j'ai dû me borner à te voir de temps en temps seulement...

(*A suivre.*)

PHARMACIE
de la CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉATRE
CAHORS

Directeur : P. GARNAL
Pharmacien de 1re Classe
Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2472 du 13 août 1904.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Guerre Russo-Japonaise : A travers la Mandchourie. — Soldats Japonais en kaki. — Transport de tuyaux de mines. — Evacuation de Yung-Tchang. — Inspection du Général Kouropathine aux avant-postes russes. — Le Temple de Confucius. — Les Hôpitaux militaires Japonais, etc.

Bulgarie : Le monastère de Rila : Vue générale. — La Cour des Croîtres. — L'intérieur de la Chapelle et l'Iconostase. — L'Igoumen (Supérieur du Monastère).

Afrique centrale : La commission Franco-Anglaise de délimitation entre le Niger et le Tchad. — Le Capitaine Moll. — Les membres Français et les membres Anglais de la Commission. — A. Gaya. — Un tirailleur Anglais. — Touaregs. — Les puits aux environs du Tchad. — Une séance de gramophone, etc.

Italie : Les fêtes du sixième centenaire de Pétrarque, à Arezzo. — Arc de Triomphe devant la maison natale du Poète. — Le Cortège historique.

Actualités théâtrales : Le Père Lebonnard, à la Comédie-Française. — Portraits de l'auteur, M. Jean Aicard et d'Ermeto Novelli, créateur du rôle en Italie.

Sports : La semaine du Dauphiné. — Au col du Lautaret. — La Course Calais-Douvres. — Le dirigeable Lebaudy, etc., etc.

Portrait : M. H. Lemaire, le Docteur Tillaux. — M. Guilmant.

Roman illustré : *Papa*, par J. Berr de Turique.

Échecs par M. D. Janowki. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7e. — Sommaire du 14 Août 1904.

Vte Nacla : Courrier du dimanche. — A. Gilis-Bouzeran : La Guillaumette. — Hector Malot : Un beau-frère (suite). — Odysse Rabot : Le médecin des fous (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Pierre Sales : La course aux millions (suite). — Louis Jacolliot : Voyage aux Pays mystérieux (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré*, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1629, du 13 août 1904.

Locomotive à grande vitesse de la Compagnie d'Orléans, par R. Bonnin. — Auvergne et Java, par A. Acloque. — Enregistreur chronométrique portatif, par Henri de Parville. — Bozel et le torrent de Bonrieux, par J. de Corcelle. — Un projet d'élevage du phoque aux Etats-Unis, par Henry de Varigny. — Une nouvelle falsification, par J. Poisson. — Les expériences de MM. de la Vaulx et Hervé, par le Lt-colonel G. Espitalier. — Photographie des couleurs, par G. Mareschal. — Contre la poussière, par Henry de Parville. — Le concours de jouets de 1904, par J. Chalmarès. — La pezize cochenille, par G. de Rocquigny-Adamson. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 8 août 1904, par Ch. de Villedeuil. — Le bouquin photographique, par G. M.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1655e livraison (20 Août 1904).

Les cadets de Gascogne, par H. de Gorsse et J. Jacquin. — Une visite à l'école des Roches, par Et. Leroux. — Mérites obscurs, par Léon d'Avezan. — La cotte de mailles des navires de guerre, par Daniel Bellet.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JE DEMANDE

Personne ou ménage disposant de **1500 francs** pour **bon dépôt de pain et vins**, situé à Paris, quartier populeux et rapportant **15 francs par jour** au titulaire. Travail facile. On mettra au courant. Beau logement. S'adresser à **G. Denis, vins en gros**, 10 rue Saint-Quentin, Paris.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

BOURGET DENTISTE
9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un **Dentier** dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

VOITURES de LOUAGE

M. PIERRE GUITARD
11, RUE SAINT-ANDRÉ — CAHORS
Tient à la disposition du public, outre le service à volonté pour la ville et les environs, des Voitures de luxe pour **Mariages, Soirées, Visites**, etc.
Le service est fait à la journée, à l'heure ou à forfait, et aux prix les plus modérés.
M. GUITARD a continuellement des voitures de remise attelées.
S'adresser à son domicile ou chez
Mlle Euphrasie IMBERT
dépositaire de journaux, Boulevard Gambetta.

ETUDE
DE
Me René BILLIÈRES
Licencié en Droit
AVOUÉ A CAHORS
Boulevard Gambetta, N° 63

VENTE

SUR

surenchère du sixième

L'adjudication aura lieu le samedi **dix septembre** *mil neuf cent quatre, à une heure du soir et heures suivantes, par devant et à l'audience des vacations de Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de Cahors.*

On fait savoir à qui il appartiendra ;

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par Monsieur le Juge de paix du canton Sud de Cahors, le quatorze novembre mil neuf cent trois enregistré ;

Et par suite d'un procès-verbal de saisie du ministère de Me MOURGUES huissier à Cahors, en date des vingt-neuf et trente avril et deux mai mil neuf cent quatre, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le seize mai mil neuf cent quatre vol. 176 Nos 2 et 3 ;

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le cinq juillet mil neuf cent quatre, lequel a donné acte à Me SAUTET, avoué, des lecture et publication du cahier des charges et a fixé le jour de l'adjudication.

Et aux requête, poursuites et diligences de :

Monsieur G. BLANC, marchand tailleur, domicilié à Cahors, boulevard Gambetta, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors Me Camille SAUTET, demeurant dite ville avec élection de domicile en son étude, boulevard Gambetta, N° 41 ;

En présence ou lui dûment appelé de :

Monsieur Amédée OUIN, architecte ou agent-voyer de la ville de Cahors demeurant à Cahors ;

Partie saisie n'ayant pas d'avoué constitué,

Il a été procédé le mardi neuf août mil neuf cent quatre, à une heure et demie de l'après-midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de Cahors, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur en deux lots, des biens saisis au préjudice du dit OUIN par le procès-verbal précité.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors le treize août mil neuf cent quatre enregistré M. Jean LAGRÈZE propriétaire domicilié au lieu de Savanac, commune de Lamadeleine, ayant Me René BILLIÈRES pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors avec élection de domicile à Cahors en ses étude et personne, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix de seize cents francs moyennant lequel le deuxième lot des dits biens a été adjugé au dit M. BLANC poursuivant faute d'enchères, et porter ce dit prix à la somme de mille huit cent soixante-sept francs en sus des charges sauf à parfaire s'il y a lieu.

En conséquence à la requête du dit M. LAGRÈZE ayant Me BILLIÈRES pour son avoué constitué, il sera procédé le samedi dix septembre mil neuf cent quatre à une heure du soir et heures suivantes s'il y a lieu, au Palais de Justice de Cahors par devant et à l'audience des vacations du dit Tribunal à l'adjudication du dit deuxième lot sur le montant de la nouvelle mise à prix de mille huit cent soixante-sept fr. ci ..... **1867 fr.** en sus des charges.

DÉSIGNATION

des biens surenchéris

SITUÉS DANS LA COMMUNE DE CAHORS

Article 1er

Une vigne située au lieu dit Pech de Roles, commune de Cahors, comprise sous le n° 187 section E du plan cadastral de la dite commune de contenance environ vingt-quatre ares dix centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-onze centimes.

Article 2e

Une maison située au même lieu, formant le n° 187 section E du plan cadastral de la dite commune, d'un revenu de trente francs. Cette maison qui est de construction récente est bâtie en pierre chaux et sable, récrépie, son toit est à deux tombants d'eau et est recouverte en tuiles crochets. Elle comprend un rez-de-chaussée, un premier et un deuxième étage. Le rez-de-chaussée se compose d'un vestibule d'une salle à manger, d'une cuisine, d'une arrière-cuisine et d'une petite cave, le tout séparé par des cloisons. Le premier étage se compose de quatre pièces servant, trois de chambres à coucher et la quatrième de salon, et le deuxième étage d'un grenier et de deux petites chambres, le tout séparé par des cloisons.

Elle est éclairée, savoir : le rez-de-chaussée par trois fenêtres et sa porte d'entrée qui est située au sud ; le premier étage par quatre croisées exposées au sud et encore par une autre située au nord ; et le grenier ou deuxième étage par une fenêtre exposée au midi ; à chaque extrémité du grenier, il y a une petite chambre éclairées l'une et l'autre par un chassis tabatière ou ciel ouvert. La porte d'entrée de cette maison est au midi et au devant il y a une terrasse avec rampe en ciment où on accède de dans le jardin au moyen d'un escalier en pierre. Les premier étage et galetas sont desservis par un escalier en bois qui part du rez-de-chaussée.

Non loin de la maison il y a les cabinets d'aisance qui sont construits en briques recouverts en tuiles canal et le toit à un tombant d'eau.

Les vigne et maison confrontent dans leur ensemble, du midi à chemin public du Camp des Monges, de l'est à madame veuve Denègre, du nord a chemin dit Côte des ânes et de l'ouest à Delfau boucher.

L'adjudication aura lieu aux clauses, charges et conditions du cahier des charges dressé par Me SAUTET avoué ayant poursuivi la saisie, et déposé au greffe du dit Tribunal où il est tenu à la disposition du public.

Les frais exposés avant la première adjudication afférents au lot surenchéri seront payables en diminution du prix ; tous les autres viennent en sus.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le dix-huit août mil neuf cent quatre.

L'avoué surenchérisseur,

Signé : R. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le août mil neuf cent quatre folio case reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le receveur,
signé : LACHAIZE.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BILLIÈRES, avoué surenchérisseur et à Me Camille SAUTET, avoué ayant poursuivi et rédacteur du cahier des charges, lesquels comme tous les avoués occupant près le dit Tribunal, pourront être chargés d'enchérir.

nnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnn

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

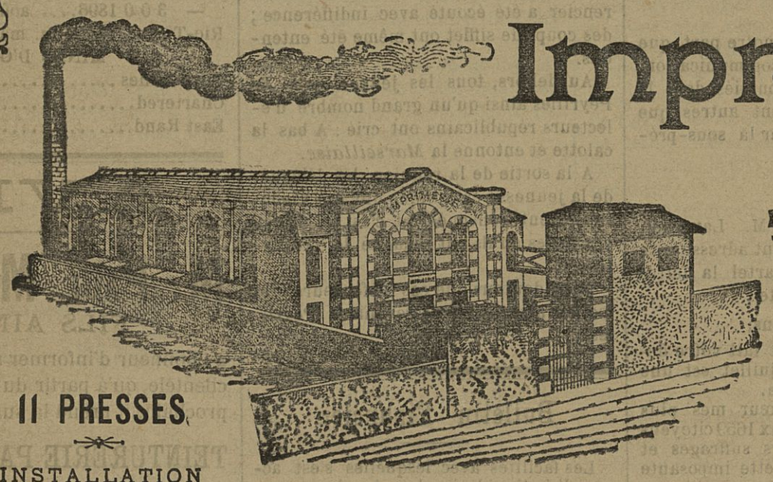

11 PRESSES

INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS

Certifié véritable par le gérant soussigné,
Cahors, le 1904.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,
Le Maire,